

www.cgmpe.fr

Notre valeur ajoutée c'est l'homme



Pour une croissance pérenne  
sur notre continent

Faisons  
L'EUROPE  
DES PME



2006 - 2012

Plus d'entreprises  
Plus de croissance  
Plus d'emploi



Notre valeur ajoutée c'est l'homme

www.cgmpe.fr

*La CGPME remercie les différents experts  
ainsi que ses partenaires  
qui ont bien voulu apporter leur contribution  
à la conception de ce projet.*

*C*onfrontée à une globalisation qui remet en cause les schémas économiques traditionnels, la France doit aujourd'hui s'adapter à cette nouvelle donne.

*Notre économie a déjà fait la preuve de son adaptabilité. Les PME, fer de lance de l'économie française, disposent de bien des atouts. Leur taille leur permet une plus grande réactivité et leur dynamisme est propice à saisir les opportunités offertes par les nouveaux marchés. Forte d'une main d'œuvre qualifiée, d'une technologie avancée, d'infrastructures adaptées et d'un cadre de vie agréable, la France a bien des atouts.*

*Pour autant les PME restent fragiles. Contraintes par un droit du travail qui freine l'embauche, elles subissent de plein fouet le poids des charges sociales. L'accès au financement est bien souvent problématique et la gestion de trésorerie toujours délicate. La fiscalité reste également un obstacle au développement d'entreprises, par ailleurs mal considérées.*

*Aussi, en 2005, la CGPME proposait des mesures concrètes s'appuyant sur une réflexion globale. De la réforme de la taxe professionnelle à l'alignement des plus values mobilières sur les plus values immobilières des particuliers, bon nombre de nos propositions ont été retenues.*

*Il nous faut aujourd'hui garder le cap.*


*Parce que les TPE/PME sont les seules aptes à relever le double défi de la croissance et de l'emploi, la Confédération a enrichi son projet autour de plusieurs objectifs :*

- > Mettre l'entreprise au cœur de la Société*
- > Favoriser l'embauche et mieux récompenser le travail*
- > Innover pour préparer l'avenir*
- > Dynamiser la création et faciliter la transmission d'entreprises*
- > Accompagner la croissance des PME.*

*Le patron de TPE/PME proche de ses salariés et risquant ses biens propres pour développer son projet, bien loin des caricatures le salissant, se bat au quotidien pour faire vivre son entreprise en France.*

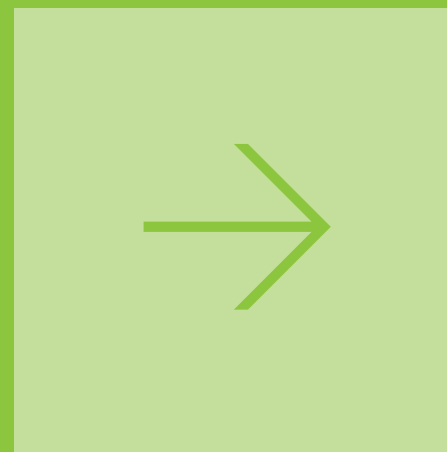
*L'accompagner est notre devoir et notre intérêt à tous car, faut-il le rappeler, il ne peut y avoir de politique sociale sans création de richesse.*

*En ce sens, mettre en place un véritable plan pour la croissance durable des PME, sorte de Small Business Act (SBA) à la française, renforcerait, en leur donnant davantage de visibilité, la compétitivité de nos entreprises dans un environnement international qui récompense l'audace et non l'immobilisme.*



*Jean-François ROUBAUD  
Président de la CGPME*

# 5 OBJECTIFS



55  
MESURES  
NOUVELLES

# METTRE L'ENTREPRISE AU CŒUR DE LA SOCIÉTÉ

## ■ LES MESURES

L'effort, le travail et le partage font aujourd'hui figure de valeurs désuètes. A l'heure où l'on se préoccupe davantage de ses loisirs que de son travail, il est important de rappeler que la vie professionnelle est également facteur d'épanouissement personnel.

Intégrer la professionnalisation tout au long du parcours éducatif est donc une nécessité. L'orientation doit résulter d'un choix fait en connaissance de cause. Pour cela il faut revaloriser les métiers manuels, multiplier les passerelles entre l'école et l'entreprise, entre les jeunes et les seniors.

La réalité de la PME doit être connue de tous.

Dans une petite entreprise, le patron embauche pour développer son activité et non pour licencier. Son salaire est rarement à la mesure des risques personnels qu'il prend et des sacrifices qu'il consent.

La bonne image des PME auprès des Français est non seulement affaire de taille mais surtout d'engagement et d'exemplarité de ses dirigeants.

Mettre l'entreprise au cœur de la société est donc de notre responsabilité.

- 1/** *Instituer pour les parlementaires, ainsi que pour les hauts fonctionnaires des ministères et administrations concernés, une immersion renouvelable d'une journée en PME, au cours de laquelle ils assureraient, avec lui, toutes les tâches quotidiennes d'un patron de PME.*
- 2/** *Organiser avec l'Education nationale, dans les collèges, un circuit de découverte des métiers avec visite de sociétés, et favoriser ainsi des passerelles entre les écoles et les entreprises.*
- 3/** *Réhabiliter la prise de risque et faciliter le rebond après un échec, par l'allègement des sanctions pesant sur le dirigeant, par la réduction de 5 à 3 ans des notations négatives après dépôt de bilan (hors condamnations pénales), par l'extension au dirigeant failli ayant cautionné les dettes professionnelles sur ses biens personnels, de la procédure de rétablissement personnel.*





- 4/** Permettre aux seniors volontaires de consacrer, avec l'accord de l'entreprise bénéficiant d'allègements de charges, une partie de leur temps à la promotion de leur secteur d'activité auprès des étudiants de la filière.
- 5/** Créer un fonds d'investissement alimenté par une souscription, notamment auprès des grandes entreprises, et destiné à sélectionner et financer des actions de sensibilisation et de promotion de l'esprit d'entreprise (feuilleton télévisé, programmes de vulgarisation économique, campagnes de communication, etc.)
- 6/** Donner le label "grande cause nationale" et obtenir le soutien financier des pouvoirs publics aux campagnes de valorisation des métiers qui représentent des offres d'emploi non satisfaites.

#### **POUR INTEGRER LA PROFESSIONNALISATION AU PARCOURS EDUCATIF :**

- 7/** Se familiariser avec l'entreprise et l'entrepreneuriat à l'école, par une approche de la prise de risque et de la créativité dans le primaire avec des cours théoriques et des témoignages de professionnels dans le secondaire.

- 8/** Intégrer la connaissance de l'entreprise au parcours des enseignants et éducateurs sociaux, en y prévoyant des UV spécifiques et l'obligation de stages en entreprise, notamment en PME.
- 9/** Réfléchir à la mise en place d'un numerus clausus dans la formation supérieure, s'appuyant sur un organisme de prospective performant, et permettant d'éviter que les jeunes ne s'engagent en trop grand nombre dans des filières ne débouchant pas nécessairement sur l'emploi. Une corrélation fine entre la formation des demandeurs d'emploi et le nombre des diplômés en fixerait les limites.
- 10/** Offrir la possibilité de modifier en cours de formation son orientation professionnelle : des bilans d'orientation réguliers devraient permettre de vérifier l'adéquation entre les souhaits des individus et leurs potentialités d'insertion professionnelle future.

## FAVORISER L'EMBAUCHE ET MIEUX RECOMPENSER LE TRAVAIL

Les PME restent les moteurs de la création d'emploi. Leur ancrage territorial leur permet d'irriguer l'ensemble du tissu économique de la France.

Pourtant de nombreux chefs d'entreprise, notamment dans les TPE, n'embauchent pas car ils redoutent que l'embellie de leur carnet de commande ne soit pas durable.

C'est la raison pour laquelle le Contrat Nouvelles Embauches (CNE), en apportant davantage de souplesse à l'employeur, a permis la création de nombreux emplois, sans pour autant remettre en cause les autres formes de contrat, et en particulier le CDI classique.

Dans le même esprit, il convient maintenant de développer de nouvelles formes de travail comme la parasubordination et d'assouplir, ou d'étendre, certaines formules existantes.

Faire baisser le coût du travail reste une priorité. La question de la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'allègement de charges sociales, applicable à l'ensemble des salaires, doit être reposée.

En outre, à côté de l'apprentissage, il convient d'utiliser à plein les dispositifs existants, en particulier le contrat de professionnalisation.

De même, si l'on veut lever les freins à l'embauche, il est impératif d'atténuer les contraintes administratives et financières liées aux seuils sociaux.

Il est à souligner que si la France compte près de 3 millions de demandeurs d'emplois, 300 000 emplois restent, chaque année, non pourvus faute de candidats.

Déficit démographique et inadéquation de la qualification professionnelle ne suffisent pas à expliquer ce paradoxe.

Certains types de postes, en particulier ceux qui réclament un travail manuel, attirent moins. Ces métiers doivent redevenir attractifs, y compris au plan salarial. Il en va de l'intérêt de la collectivité toute entière.

Dans la même optique, ceux qui le souhaitent devraient avoir la possibilité de travailler davantage en gagnant plus. Les salariés, comme les dirigeants, doivent pouvoir bénéficier des fruits de leurs efforts, favorisant ainsi une meilleure cohésion au sein de l'entreprise.

## ■ LES MESURES

- 11/** *Créer un abattement à la base sur l'assiette des cotisations patronales de Sécurité Sociale, au moins sur les 200 premiers euros de tous les salaires, pour réaliser un allègement des charges sociales effectif jouant sur l'ensemble de la grille des salaires.*
- 12/** *Pour permettre au contrat de professionnalisation d'atteindre sa pleine efficacité, appliquer, outre l'exonération de cotisations patronales de Sécurité Sociale existante, le système de prime incitative (200 euros par mois la première année, 100 euros la deuxième année), sans condition d'appartenance des bénéficiaires à des publics spécifiques.*
- 13/** *Réfléchir à une harmonisation de l'ensemble des contrats de travail pour apporter souplesse et sécurisation à l'entreprise et au salarié.*
- 14/** *Afin de favoriser des embauches adaptées aux besoins des PME, ouvrir la possibilité de recourir directement, c'est-à-dire sans obligation de signer un accord de branche ou un accord d'entreprise, au contrat de travail intermittent destiné à "pourvoir des emplois permanents comportant par nature une alternance de périodes travaillées et non travaillées".*
- 15/** *Dans le même esprit, mettre en place un nouveau contrat de travail correspondant à une durée de projet (lancement d'un produit, démarrage d'une usine...), sur le modèle du « contrat de mission à l'export », sans obligation de signer un accord de branche ou d'entreprise.*
- 16/** *Réduire les effets de seuil qui constituent un frein à l'embauche :*
- *Diminuer de 34 à une dizaine le nombre d'obligations administratives liées au seuil social de 50 salariés, et ce dans les entreprises de moins de 200 salariés.*
  - *Lisser les obligations liées au franchissement du seuil financier de 10 salariés (formation continue, logement, transport) : versement de 25 % de la charge totale à partir de 10 salariés, 50 % à partir de 15 salariés, 75 % à partir de 17 salariés, 100 % à partir de 20 salariés.*
- 17/** *Favoriser l'application réelle dans les PME des assouplissements aux 35h prévus par la Loi du 31 mars 2005 en permettant de recourir (notamment pour la formule de temps choisi), en l'absence de représentation syndicale, à la négociation avec les représentants élus du personnel (membres élus du comité d'entreprise, délégués du personnel).*



## INNOVER POUR PRÉPARER L'AVENIR



- 18/** Exonérer de cotisations patronales de Sécurité Sociale la rémunération correspondant aux quatre premières heures supplémentaires effectuées au-delà de la 35<sup>ème</sup> heure.
- 19/** Rendre les mécanismes d'intéressement (qui sont exonérés de charges sociales) plus attractifs pour les PME :
- Ouvrir la possibilité, pour les PME entre 50 et 250 salariés, de choisir librement entre la mise en place d'un système d'intéressement ou le dispositif légal de participation.
  - Ouvrir la possibilité de signer un accord d'intéressement pour une durée d'un an (et non pas de trois ans comme actuellement).
  - Etendre le bénéfice de l'intéressement et de la participation à l'ensemble des dirigeants sociaux, salariés comme non salariés, et éventuellement aux conjoints collaborateurs.
- 20/** Revaloriser les salaires dans les filières de travail manuel, en exonérant l'employeur de cotisations patronales de Sécurité Sociale s'il verse directement l'équivalent au salarié.

Les mesures actuelles en faveur de l'innovation, notamment industrielle, vont dans le bon sens mais n'intègrent pas toutes la dimension PME. Encourager les grands groupes et les grands programmes est nécessaire, ne serait-ce que pour faciliter la sous-traitance aux PME ; les pôles de compétitivité constituent une avancée notable, et le programme pour le développement des entreprises de croissance dites « gazelles » est intéressant.

Mais les PME innovantes souffrent de plusieurs faiblesses : difficultés de financement, mais aussi difficultés d'accès aux marchés. Elles n'ont souvent ni la taille ni les références qui permettent de garantir la transaction avec les donneurs d'ordre, en général, et les grandes entreprises, en particulier. Elles ne peuvent assumer les contraintes administratives liées à l'insertion dans les pôles de compétitivité ou la protection de la propriété industrielle dans ce cadre.

Les « PME », au-delà du secteur High Tech, ont également besoin d'être soutenues dans leur démarche innovante, car elles aussi portent la croissance de demain.

## ■ LES MESURES

### POUR FAVORISER LE FINANCEMENT DE L'INNOVATION :

- 21/** Développer, à l'initiative de l'Etat, un dispositif simple d'accès destiné à sécuriser, par garantie ou caution, la relation contractuelle entre PME innovantes et donneurs d'ordre.
- 22/** Créer un "prêt environnement" permettant aux entreprises innovantes en la matière ou confrontées à de lourds investissements pour répondre aux nouvelles mesures environnementales, de bénéficier d'un prêt OSEO-BDPME à taux faible, d'un différé de remboursement et d'une garantie Sofaris.
- 23/** Simplifier le dispositif extrêmement contraignant du crédit impôt-recherche.
- 24/** Ratifier l'Accord de Londres sur le Brevet européen pour réduire le coût du brevet en supprimant l'obligation de traduction intégrale.
- 25/** Mettre en place un prêt spécifique à l'acquisition de TIC sur le modèle du PCE d'OSEO, et étendre le crédit d'impôt, en faveur des PME s'équipant en nouvelles technologies, à l'acquisition d'ordinateurs.

### POUR FAIRE ENTRER L'INTELLIGENCE ECONOMIQUE DANS LA PRATIQUE DES PME :

- 26/** Proposer des formations concrètes à l'intelligence économique au sein même de l'entreprise, prenant en considération les spécificités de chaque secteur d'activité.
- 27/** Transposer dans le droit français la directive 2004/48/CE relative au respect des droits de la propriété intellectuelle qui prévoit la prise en considération des bénéfices injustement réalisés par le contrefacteur dans l'évaluation du préjudice.
- 28/** Etendre à l'ensemble du territoire le principe d'un pôle judiciaire en matière de propriété intellectuelle sur le modèle de celui créé en 2006 au TGI de Paris, avec formation des magistrats à cette notion.
- 29/** Etablir une cellule d'alerte sur la contrefaçon au niveau départemental, et ce afin de repérer rapidement les signaux de contrefaçon.



## DYNAMISER LA CREATION ET FACILITER LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE



### POUR OUVRIR DAVANTAGE LES POLES DE COMPETITIVITE AUX PME :

- 30/** Choisir un médiateur « PME pôle de compétitivité » par site retenu : apporter ainsi un soutien à l'accomplissement des formalités administratives et à la protection de la propriété intellectuelle nécessaires, et représenter les PME participantes au sein de la gouvernance de ces pôles.
- 31/** En fonction de la participation effective des PME aux pôles de compétitivité, leur ouvrir l'accès aux subventions réservées jusqu'ici, dans ce cadre, aux grandes entreprises industrielles. Obtenir à cet effet la caution morale des collectivités locales en faveur des PME concernées.

Devenir Chef d'entreprise, c'est prendre en main son destin pour créer son propre revenu mais surtout pour réaliser soi-même, et de manière autonome, son projet. C'est également vouloir assumer ses choix en n'hésitant pas à prendre des risques personnels.

Pour autant, le créateur d'entreprise ne doit pas se heurter à des murs infranchissables et il est impératif de l'aider en particulier dans sa recherche de financement.

De même, tout doit être mis en œuvre pour faciliter la transmission d'entreprise. Il y a là un enjeu majeur pour le tissu économique français, près de 600 000 entreprises étant à transmettre au cours de la prochaine décennie.

Quelle que soit la forme qu'il revêt, l'entreprenariat est un choix personnel dont les répercussions collectives, notamment en terme d'emplois, exigent une mobilisation de la société toute entière.

## ■ LES MESURES

---

- 32/** *Créer un Plan d'Epargne Initiative alimenté jusqu'à la majorité du jeune par les parents et les proches permettrait de financer un projet d'entreprise ou un projet associatif. Ce plan bénéficierait d'incitations fiscales et/ou d'un abondement de l'Etat (égal à 50 % du montant épargné plafonné à 15 000).*
- 33/** *Etendre la garantie sociale du Chef d'Entreprise (GSC) à l'entrepreneur individuel, afin de lever un frein à la création et de faciliter le rebond en cas d'échec (sous réserve du maintien d'un délai de carence).*
- 34/** *Dans le cadre de l'essaimage, permettre à un créateur d'entreprise d'avoir un seul client, notamment son ancien employeur, sur une durée maximale de quatre ans, sans requalification URSSAF en contrat de travail. En contrepartie, il aurait au bout de deux ans l'obligation de suivre une formation commerciale pour développer sa clientèle.*
- 35/** *A l'instar de l'Italie où 1,4 million de personnes sont employées sous ce statut, créer un nouveau statut mixte entre le travail salarié et le travail indépendant : la parasubordination. Ce statut invente une forme d'externalisation qui traduit une collaboration coordonnée et continue.*
- 36/** *Aligner les mesures de soutien à la transmission (aides au démarrage, prêts et garanties) sur les mesures de soutien à la création, afin de présenter la transmission comme une véritable alternative à la création.*
- 37/** *Mettre en place un outil harmonisé d'évaluation des entreprises afin de sécuriser l'acte de reprise.*

## ACCOMPAGNER LA CROISSANCE DES PME

La France ne compte que 5 000 entreprises de plus de 250 salariés.

Cela n'est pas le fait du hasard. Il reste aujourd'hui difficile pour une PME de se développer. Le manque de fonds propres explique pour partie ce problème.

Faciliter l'accès au financement tout en orientant la fiscalité vers la croissance serait une première réponse.

Mais face à la menace de délocalisation de la création de richesse, il est indispensable d'aller plus loin et de rendre véritablement attractif l'investissement dans l'économie nationale.

Accompagner la croissance des PME c'est aussi permettre au dirigeant de se consacrer au seul développement de son entreprise, en le libérant de contraintes administratives coûteuses et inutiles.

Le développement des PME est également conditionné par un meilleur accès à la sous-traitance, aux marchés publics et à l'exportation. La solidarité interentreprises ne doit pas se limiter au seul regroupement d'entreprises, elle doit aussi se traduire par la garantie de relations commerciales équitables quelle que soit la taille des différents partenaires.

En outre, un statut unique de la PME en éliminant les effets de seuil serait indéniablement facteur de croissance.

## ■ LES MESURES

### POUR UN ACCES AU FINANCEMENT FACILITE :

- 38/** Améliorer le concept des contrats d'assurance-vie dits "contrats DSK" afin d'inciter fiscalement les ménages à les contracter, pour réorienter une partie de leur épargne vers les sociétés non cotées. Cette incitation fiscale pourrait viser le contrat à l'entrée et/ou à la sortie.
- 39/** Créer un mécanisme de déductibilité totale de l'impôt sur la fortune pour financer un investissement dans une PME, sous réserve d'un engagement dans la durée.
- 40/** Créer un prêt PME sous l'égide d'OSEO : pour des crédits de faible montant (< à 50 000 €), avec une garantie SOFARIS de 70 %, sans contrainte de montant de cofinancement ni d'ancienneté de l'entreprise.
- 41/** Promouvoir les sociétés de cautionnement mutuel professionnel : s'appuyant sur l'avis de la profession à laquelle est rattachée la PME, elles favorisent la réussite des projets par la double analyse financière et technique et dispensent ainsi la plupart du temps le chef d'entreprise de donner sa caution personnelle à la banque. Favoriser l'éclosion d'un organisme à destination de l'ensemble des PME.

### POUR UNE FISCALITE QUI NE PENALISE PAS LA CROISSANCE DE L'ENTREPRISE :

- 42/** Généraliser la progressivité de l'impôt sur les sociétés en fonction du chiffre d'affaires.
- 43/** Inciter les dirigeants à affecter les bénéfices de l'entreprise en fonds propres en les exonérant de l'impôt sur les sociétés ou en les taxant à taux réduit.
- 44/** Harmoniser le délai de prescription en matière de déclaration d'impôt sur la fortune (ISF), en ramenant, comme en matière d'impôt sur le revenu ou des sociétés, ce délai à 3 ans.

### POUR UNE ADMINISTRATION PLUS SIMPLE ET PLUS EFFICACE :

- 45/** Alléger le contenu de la fiche de paie avec suppression du détail des cotisations patronales (remplacé par un récapitulatif annuel), regroupement des lignes, unification des taux (il existe, à titre d'exemple, pour la CSG et la CRDS, deux taux pour la retenue déductible et la cotisation non déductible). Créer un taux moyen unique à prélèvements constants simplifierait les calculs.





**46/** Favoriser le recours à la dématérialisation des procédures par une gratuité de la certification et de la signature électronique.

**47/** Redéfinir et réduire le nombre d'autorisations administratives (au nombre de 1 387 actuellement) que le patron de PME peut être amené à solliciter. Réduire le délai d'obtention de ces autorisations par une rationalisation des services de l'Etat.

#### POUR UN ACCES FACILITE AUX MARCHES IMPORTANTS :

**48/** Créer dans toutes les administrations un service d'information sur les appels d'offres permettant aux PME, qui disposent de beaucoup moins de moyens humains et techniques que les grandes entreprises, de bénéficier des données nécessaires.

**49/** Développer la technique de l'allotissement, pour permettre aux PME d'accéder aux marchés les plus importants.

**50/** Dans l'esprit de l'établissement de relations commerciales équitables, travailler à :

- une automaticité du paiement des intérêts de retard pour les débiteurs, en particulier l'Etat et les collectivités locales non respectueux des délais accordés,

- une liste des établissements publics mauvais payeurs,
- des « chartes de bonne conduite » entre donneurs d'ordre et sous-traitants, par secteur d'activité.

**51/** Affirmer, pour soutenir les PME à l'exportation, la solidarité interentreprises (parrainage de PME par de grands groupes avec notamment conseils et mise à disposition de services sur place, portage de projets à l'export).

**52/** Favoriser la constitution de GIE, afin de permettre aux PME de se regrouper pour optimiser leur candidature à un appel d'offres. Ces GIE auraient la durée de vie de l'exécution du marché et devraient se constituer sans contrainte superflue, dans le respect des règles de transparence et du droit des sociétés.

**53/** Favoriser les consortiums d'entreprises pour développer l'exportation des PME, en étendant le crédit d'impôt export aux entreprises se regroupant via un contrat, sans création de structure juridique type GIE ou association .





## POUR UNE CROISSANCE SEREINE DES PME :

**54/** *Créer, sur le modèle de celui de l'artisan ou de l'agriculteur, un statut spécifique et unique de la PME de 1 à 250 salariés. Ce statut permettrait de favoriser la souplesse du passage de la TPE à la petite, puis à la moyenne entreprise. Le principe de subsidiarité s'appliquerait dans le bon sens avec priorité au contrat sur la Loi.*

*Ce statut intégrerait aussi la possibilité de signer des accords avec les représentants élus du personnel (délégués du personnel, membres élus du comité d'entreprise), là où il n'y a pas de délégués syndicaux. Il faciliterait également la mise en place de dispositifs spécifiques.*

*En instituant, pour ces entreprises de 1 à 250 salariés, une assiette fiscale unique pour l'IS, il s'inscrirait dans une perspective européenne en facilitant, à terme, l'harmonisation fiscale que souhaite la CGPME. Il permettrait enfin de disposer d'outils statistiques fiables sur les PME.*

**55/** *Pour éviter de paralyser l'économie et le fonctionnement des entreprises de notre pays, garantir en cas de grève la continuité des services publics, en particulier dans les transports et à la Poste.*



**Notre valeur ajoutée c'est l'homme**

Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises  
10, terrasse Bellini - 92806 Puteaux Cedex - Tél : 01 47 62 73 73 - Fax : 01 47 73 08 86  
[www.cgpme.fr](http://www.cgpme.fr)